



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PRIME
AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la
soussignée, QUE :**

pour permettre une séance publique, la tenue de la séance ordinaire du 10 août 2020 aura lieu au Centre Communautaire Marc Garneau à 20h00.

À noter que le couvre-visage sera obligatoire.

Donné à Saint-Prime ce 30^e jour du mois de juillet deux mille vingt.


Secrétaire-trésorière et directrice générale